

Les commerces récupèrent vos déchets

Bouteilles
PET



Bouteilles
PE



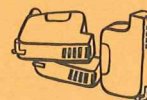
Appareils
électriques



Appareils
électroniques



Toner et
cartouches



Capsules
en aluminium



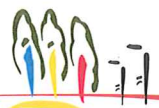
Piles et
accumulateurs



Dès le 1^{er} septembre 2013
les bouteilles en PET ne
seront plus reprises dans
les **ECopoints**

**Ces déchets
sont repris
gratuitement et
sans obligation
d'achat** dans
n'importe quel
commerce
vendant le
même type de
produit!

Retour dans
les commerces
c'est légal et
c'est gratuit



ECUBLENS

ville et campagne - www.ecublens.ch

Info-déchets: 021 695 60 14

Les commerces récupèrent vos déchets

Point de vente = point de récupération!

Appareils ménagers, électriques, à piles, batteries, solaires, électroniques, frigos, cuisinières, fours, matériel informatique, HIFI, TV, appareils vidéos et photos, lampes, ampoules économiques, jouets à piles, outils de bricolage, etc., tous ces appareils, même les modèles les plus anciens, sont repris gratuitement, sans obligation d'achat dans n'importe quel commerce vendant le même type de produits.

A l'achat, vous payez déjà pour la collecte, le transport et le recyclage. C'est la taxe anticipée de recyclage (TAR). Fermons le cycle des matières et ramenons nos déchets aux points de vente.



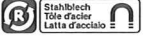


Les déchets comme les bouteilles de produits laitiers en plastique blanc (PE-HD) ainsi que le PET et les capsules en aluminium sont repris par les commerces.

Combien paie-t-on à l'achat pour le recyclage des déchets?

- Canettes en alu, 2 ct. par canette
- Tube et boîtes en alu, 1 ct. par pièce
- Bouteilles en PET, 4 ct. par bouteille
- Appareils électroniques de loisirs et de bureau, de 1 à 18 fr. par appareil (y compris les consommables informatiques)
- Appareils électroménagers, de 2 à 40 fr. par appareil
- Tubes fluorescents / lampes à décharge, 50 ct. par objet
- Luminaires (lampes fluorescentes et autres), de 1 à 3 fr. par luminaire
- Jouets contenant des composants électriques / électroniques, de 1 à 5 fr. par jouet
- Outils de jardin, engins de chantier ou de loisirs, de 1 à 40 fr. par objet
- Piles, 3 fr. 20 le kilo, soit 10 ct. pour les piles de 1,5 V

Sont admis gratuitement aux:

ECOpoints

-  Emballages et canettes aluminium
-  Fer blanc 
-  Piles
-  Huiles

-  Textiles
-  Déchets inertes
-  Flacons en plastique
-  Capsules en aluminium

Dès le 1^{er} septembre 2013 les bouteilles en PET ne seront plus reprises dans les Eco:points

Commerces, Eco:points et Déchetterie
3 bonnes raisons
pour faire maigrir votre sac
d'ordures ménagères